



Territoriaux Fleury-les-Aubrais

Permanences les lundis et jeudis après-midi - 16 rue de Verdun

LETTRE OUVERTE

Aujourd'hui jeudi 25 mars, les représentants du personnel du syndicat CGT sommes conviés au CT.

A la lecture de l'ordre du jour, nous avons été interpellés par différents points :

- Ajustement organisationnel de la Direction Générale des Services : Nous sommes étonnés de voir que des priorités comme la transition écologique, la participation citoyenne et l'événementiel de la ville seront réunis en un seul et même poste de pilotage, cela nous semble sous estimer nettement la charge de travail que cela implique compte tenu des enjeux. Si le poste a une configuration de chargé de projet, cela aura un impact en termes de charge de travail sur les services concernés (Rappel : 1,5 ETP au service Développement durable il y a quelques années).

- Transformation de la DGA DARTé et DGA chargée de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine : Passe au CT mais déjà mis en place.

- Direction de l'éducation : l'ajustement du poste de responsable du domaine de la Brossette doit permettre d'apporter un souffle nouveau à ce domaine en le valorisant davantage. Cependant, à moyen constant cela risque une fois de plus de mettre l'agent en charge du projet en difficulté, il risque d'être confronté à des contraintes qui mettent à mal le projet initial. L'animatrice Nature environnement continuera t-elle à 50 % (Rappel : 1 ETP il y a quelques années).

- Rattachement de la Direction de la petite enfance : ce rattachement est une volonté de renforcer l'aspect social des structures d'accueil de petite enfance en accompagnant davantage les familles en difficulté et en développant le volet d'aide à la parentalité. Cependant les moyens financiers ne seront pas réévalués et les actions en seront tout autant limitées. Nous attirons votre vigilance quant à la surcharge de la DGA Citoyenneté et Solidarités et de ses services, qui doivent déjà pallier au non remplacements (temporaires?) de chefs de service depuis 2 ans. Tous les services de cette DGA sont concernés.

- Modification de l'agrément de la CAF pour les postes d'assistante maternelle : la diminution du nombre d'enfants accueillis justifierait une baisse du nombre de poste d'assistante maternelle. Dans une commune à la population jeune, il nous semble étonnant qu'un mode de garde ne soit pas plus prisé que cela.

- Création d'un poste de community manager (animateur de communauté numérique) / médiateur numérique : ce point passe au CT du 25 mars alors qu'un agent a déjà été positionné sur le poste et qu'il exerce déjà dans le cadre de ses nouvelles missions. Cet agent n'est pas à remettre en cause mais la non publication de poste à pourvoir ne permet pas d'assurer une égalité entre les agents. Nous resterons vigilants à ce que cette pratique déjà utilisée à plusieurs reprises ne devienne pas une habitude, dans un soucis, toujours d'équité.

Nous déplorons le fait de ne pouvoir voter en nos âmes et conscience, en effet les organisations déjà mises en place avant le CT n'ont pas attendu nos votes, quelle en serait donc la valeur ?

D'autres points ne sont pas suffisamment étayés pour nous permettre de prendre position, impossible d'engager nos collègues dans des chemins hasardeux par un vote auquel nous ne croyons pas.

Lors du premier CT de la nouvelle équipe municipale, des imprécisions avaient déjà été relevées par nos représentants, cependant, nous nous étions contenté d'alerter. Aujourd'hui, nous refusons de siéger, en tant que représentants du personnel nous ne voulons pas abuser de la confiance des agents qui comptent sur notre soutien en votant des organisations qui pourraient nuire à leurs conditions de travail.



Territoriaux Fleury-les-Aubrais

Permanences les lundis et jeudis après-midi - 16 rue de Verdun

Téléphone :

02 38 73 68 74

06 38 82 48 76

Les conditions de travail déjà très compliquées dans ce contexte anxiogène, demandent à nos collègues une polyvalence, une adaptation et une charge de travail importante. Tout cela nuit à leurs conditions de travail et leur santé.

Nous n'avons pas siégé au CT ce 25 mars 2021, mais si nous l'avions fait nous auriez profité des questions diverses pour aborder le point des 1607h. En effet, ce projet de loi « transformation de fonction publique » que vous souhaitez appliquer dès janvier 2022 et qui s'ajoute aux difficultés du contexte sanitaire que nous vivons tous nous déconcerte. Vous semblez prendre à la légère l'ouverture du chantier des 1607 heures.

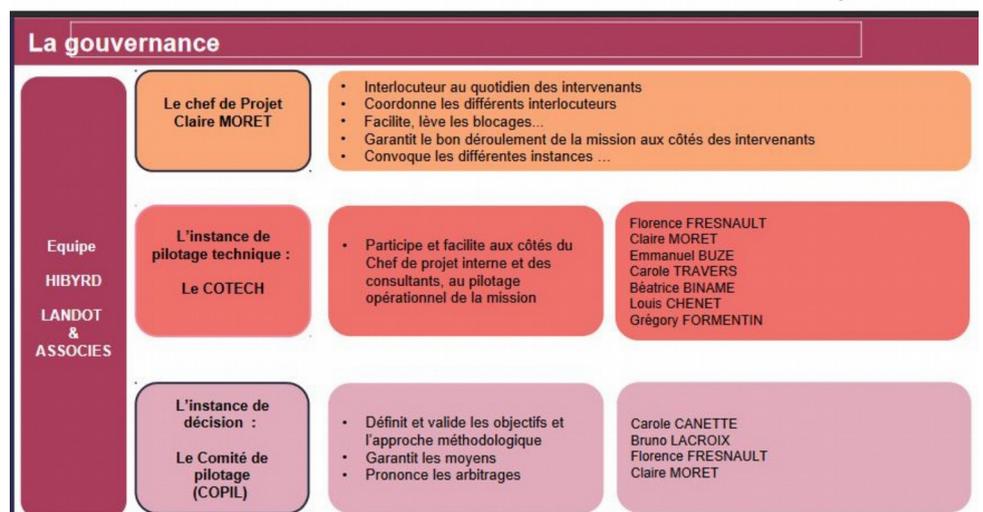
Nous sommes totalement contre ce passage aux 1607 heures et ses conséquences, et alors que la collectivité se réorganise en voulant insuffler une nouvelle dynamique ce projet est bien mal perçu par les agents.

Alors que vous impulsez une démarche participative en terme de réorganisation administrative, nous constatons une pseudo démarche participative sur ce volet des 1607h. Les partenaires sociaux n'apparaissent dans la démarche que pour les... restitutions. Alors qu'un véritable dialogue social nécessiterait une vraie concertation dès l'instance de pilotage dans la gouvernance. Oui, sur ce sujet, ça le nécessiterait vraiment... On ne va pas développer sur la démarche qui se veut participative avec un résultat déjà affiché... : 1607 heures !

Ce dossier qui sous entend assez clairement que les agents de la collectivité ne travaillent pas assez. Comment est-ce possible de penser : « Vous êtes à fond ? Il faudrait cependant travailler encore davantage et avec moins de congés ! ». En voulant l'appliquer, vous allez dans ce sens, avec plus d'heures travaillées, et donc plus de fatigue et avec moins de moyens financiers et humains ou des moyens « constants », autre terme à la mode avec celui de la « polyvalence ».

Mais où sont les syndicats ? 🔍

Pour rappel, tous ces « avantages » que vous voulez remettre en question, soi-disant illégaux ont été acquis pour compenser les faibles salaires de la fonction publique territoriale et notamment le faible régime indemnitaire d'une grande partie des agents de notre collectivité.



Ne les cherchez pas... vous ne les trouverez pas !



Téléphone :
02 38 73 68 74
06 38 82 48 76

Territoriaux Fleury-les-Aubrais

Permanences les lundis et jeudis après-midi - 16 rue de Verdun

PETITION NON AU 1607 HEURES

Nous n'avons pas siégé au CT ce 25 mars 2021, mais si nous l'avions fait, alors nous aurions profité des questions diverses pour aborder le point des 1607h. En effet, ce projet de loi « transformation de fonction publique » que Madame la Maire souhaite appliquer dès janvier 2022 nous déconcerte.

Nous sommes totalement contre ce passage aux 1607 heures et ses conséquences !

La pseudo démarche participative sur ce volet des 1607h ne nous a pas convaincu. Les partenaires sociaux n'apparaissent dans la démarche que pour les restitutions. Alors qu'un véritable dialogue social nécessiterait une vraie concertation dès l'instance de pilotage dans la gouvernance.

Ce dossier qui sous entend assez clairement que les agents de la collectivité ne travaillent pas assez nous oblige à réagir.

Nous réclamons l'annulation du projet de mise en œuvre des 1607h.

	Nom	Prénom	Service
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

